

570216-2026 - Competition

France – Services incidental to forestry – CIGRPFI00001716 | CMHM - Compensation sylvicole
OJ S 158/2026 18/08/2026
Contract or concession notice – standard regime
Services - Supplies

1. Buyer

1.1. Buyer

Official name: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Email: berengere.michaud@andra.fr

Legal type of the buyer: Public undertaking, controlled by a central government authority

Activity of the contracting authority: Environmental protection

2. Procedure

2.1. Procedure

Title: CIGRPFI00001716 | CMHM - Compensation sylvicole

Description: Dans le cadre du projet Cigéo (centre de stockage réversible en couche géologique profonde pour des déchets radioactifs à haute activité (HA) et moyenne activité à vie longue (MA-VL)), l'Andra devra entreprendre des opérations de défrichement qui nécessiteront la mise en œuvre de mesures compensatoires conformément à l'article L.341-6 du code forestier. Parmi les trois modes de compensation envisageables, l'Andra a souhaité privilégier le reboisement de plus de 280 ha à proximité du Centre de stockage Cigéo pour compenser les impacts sur la filière sylvicole. Il est donc décidé de découper le marché en plusieurs lots techniques et géographiques : 4 prestations dans 4 zones soit 16 lots. Lots 1 à 4 = Broyage de surface et préparation de sol (285 Ha) Lots 5 à 8 = Fourniture et installation de protection clôture et individuelle Lots 9 à 12 = Fournitures et mise en terre de 411 150 plants Lots 13 à 16 = Entretien des plants 2 passages N+1 et N+3

Procedure identifier: a2d7e04c-4778-45b4-84c3-b63685e387dc

Internal identifier: CIGRPFI00001716 | CMHM - Compensation sylvicole

Type of procedure: Restricted

The procedure is accelerated: yes

Justification for the accelerated procedure: La procédure est entièrement dématérialisée.

2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Additional nature of the contract: Supplies

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry

2.1.2. Place of performance

Postal address: Centre de Meuse/Haute-Marne Route départementale 960

Town: BURE

Postcode: 55290

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)

Country: France

Additional information: Site Andra ou chez le Titulaire

2.1.4. General information

Legal basis:

Directive 2014/24/EU

2.1.5. Terms of procurement**Terms of submission:**

Maximum number of lots for which one tenderer can submit tenders: 16

Terms of contract:

Maximum number of lots for which contracts can be awarded to one tenderer: 14

2.1.6. Grounds for exclusion

Sources of grounds for exclusion: Procurement Document

5. Lot**5.1. Lot: LOT-0001**

Title: Lot 1 - Zone A – Broyage de surface et préparation de sol (66 Ha)

Description: L'objet de la présente prestation est la réalisation des travaux préparatoires préalables à la plantation. Les zones à reboiser qui auront été exploitées, seront broyées et un travail du sol sera effectué pour permettre la réalisation de deux types plantations : en plein, ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : broyage de surface ; Pour les sites à reboiser en plein, le titulaire effectue un broyage mécanisé en ligne d'une largeur de 2,5 m. Chaque ligne sera espacée de 3 m laissant une interbande de 0,5 m non broyée. Le broyage devra être effectué à rez-de-terre afin de réduire au maximum les adventices forestières, des rémanents d'exploitation et des souches saillantes. Le mulching issu du broyage sera maintenu en surface sans incorporation. Préalablement à son intervention de broyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque ligne en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux sites des engins se fera sur sol porteur pour éviter l'orniérage et le tassement, suivant la sensibilité des sols au tassement et de leur état d'humidité. Pour les sites de reboisement en enrichissements à raison de 50 plateaux par hectare, le titulaire devra effectuer un nettoyage manuel ou broyage mécanisé au droit des plateaux préalablement matérialisés d'une surface unitaire de 5 m x 5 m = 25 m². Cette intervention devra permettre de retirer les adventices forestières et les rémanents d'exploitation afin de faciliter la préparation de sol. Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque plateau en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux plateaux ne se fera que par les cloisonnements d'exploitation existants. Tâche 2 : travail du sol ; Pour les sites de reboisement en plein, deux techniques de préparation de sol sont préconisées en fonction de l'état initial des parcelles et de la sensibilité des sols sachant que dans les deux cas, elles devront se faire en ligne espacées de 3 mètres avec un espacement sur la ligne de 1,7 mètres en plants : Travail en sous solage / Labour Pour la majorité des sites (précision apportée pour chaque site), le titulaire réalise une préparation de sol avec le passage en ligne d'une dent de sous solage à ailettes (culti-sous soleur ou équivalent) sur une profondeur minimale de 40 cm (qui pourra être réduite sur les sites présentant une pierrosité importante) afin de décompacter le sol et éventuellement en faciliter le drainage. Le titulaire relèvera régulièrement la dent de sous-solage tous les 20 à 25 mètres

afin de limiter l'utilisation du sillon dans le creusement des galeries des rongeurs. Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement /marquage de chaque plateau en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Il pourra être recouru au labour sur certains sites et suivant la ou les essences à planter. Les surfaces traitées seront strictement limitées pour éviter les inversions de flore. Il sera réalisé avec un covercrop ou outil équivalent. Travail en potet Le titulaire applique préférentiellement cette technique sur les sites dont : Les distances des linéaires sont réduites (site de faible surface, ou suivant la forme géométrique du site) ; La couche de broyat est importante (étalement de la couche de mulch excessive) ; La présence d'obstacles est fréquente (maintien d'arbres habitats, ou d'îlots non exploités par exemple). La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameublir, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols). Sur les sites de plantation en enrichissement par plateaux (50 par hectare), le titulaire applique une seule technique de préparation de sol en potet à raison de 9 plants par plateau soit 450 plants par hectare. La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameublir, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols).

Internal identifier: 1

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry

Quantity: 0,66 square kilometre

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/09/2028

Duration: 60 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement**Terms of the procedure:**

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

A non-disclosure agreement is required: no

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques**Framework agreement:**

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Lot: LOT-0003

Title: Lot 3 - Zone C – Broyage de surface et préparation de sol (83 Ha)

Description: L'objet de la présente prestation est la réalisation des travaux préparatoires préalables à la plantation. Les zones à reboiser qui auront été exploitées, seront broyées et un travail du sol sera effectué pour permettre la réalisation de deux types plantations : en plein, ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : broyage de surface ; Pour les sites à reboiser en plein, le titulaire effectue un broyage mécanisé en ligne d'une largeur de 2,5 m. Chaque ligne sera espacée de 3 m laissant une interbande de 0,5 m non broyée. Le broyage devra être effectué à rez-de-terre afin de réduire au maximum les adventices forestières, des rémanents d'exploitation et des souches saillantes. Le mulching issu du broyage sera maintenu en surface sans incorporation. Préalablement à son intervention de broyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque ligne en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux sites des engins se fera sur sol porteur pour éviter l'orniérage et le tassement, suivant la sensibilité des sols au tassement et de leur état d'humidité. Pour les sites de reboisement en enrichissements à raison de 50 plateaux par hectare, le titulaire devra effectuer un nettoyage manuel ou broyage mécanisé au droit des plateaux préalablement matérialisés d'une surface unitaire de 5 m x 5 m = 25 m². Cette intervention devra permettre de retirer les adventices forestières et les rémanents d'exploitation afin de faciliter la préparation de sol. Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque plateau en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux plateaux ne se fera que par les cloisonnements d'exploitation existants. Tâche 2 : travail du sol ; Pour les sites de reboisement en plein, deux techniques de préparation de sol sont préconisées en fonction de l'état initial des parcelles et de la sensibilité des sols sachant que dans les deux cas, elles devront se faire en ligne espacées de 3 mètres avec un espacement sur la ligne de 1,7 mètres en plants : Travail en sous solage / Labour Pour la majorité des sites (précision apportée pour chaque site), le titulaire réalise une préparation de sol avec le passage en ligne d'une dent de sous solage à ailettes (culti-sous soleur ou équivalent) sur une profondeur minimale de 40 cm (qui pourra être réduite sur les sites présentant une pierrosité importante) afin de décompacter le sol et éventuellement en faciliter le drainage. Le titulaire relèvera régulièrement la dent de sous-solage tous les 20 à 25 mètres afin de limiter l'utilisation du sillon dans le creusement des galeries des rongeurs. Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque plateau en respectant les limites de reboisement qui auront été

préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Il pourra être recouru au labour sur certains sites et suivant la ou les essences à planter. Les surfaces traitées seront strictement limitées pour éviter les inversions de flore. Il sera réalisé avec un covercrop ou outil équivalent. Travail en potet Le titulaire applique préférentiellement cette technique sur les sites dont : Les distances des linéaires sont réduites (site de faible surface, ou suivant la forme géométrique du site) ; La couche de broyat est importante (étalement de la couche de mulch excessive) ; La présence d'obstacles est fréquente (maintien d'arbres habitats, ou d'îlots non exploités par exemple). La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameublir, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols). Sur les sites de plantation en enrichissement par placeaux (50 par hectare), le titulaire applique une seule technique de préparation de sol en potet à raison de 9 plants par placeau soit 450 plants par hectare. La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameublir, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols).

Internal identifier: 3

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry

Quantity: 0,83 square kilometre

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/09/2028

Duration: 60 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

A non-disclosure agreement is required: no

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Lot: LOT-0004

Title: Lot 4 - Zone D – Broyage de surface et préparation de sol (101 Ha)

Description: L'objet de la présente prestation est la réalisation des travaux préparatoires préalables à la plantation. Les zones à reboiser qui auront été exploitées, seront broyées et un travail du sol sera effectué pour permettre la réalisation de deux types plantations : en plein, ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : broyage de surface ; Pour les sites à reboiser en plein, le titulaire effectue un broyage mécanisé en ligne d'une largeur de 2,5 m. Chaque ligne sera espacée de 3 m laissant une interbande de 0,5 m non broyée. Le broyage devra être effectué à rez-de-terre afin de réduire au maximum les adventices forestières, des rémanents d'exploitation et des souches saillantes. Le mulching issu du broyage sera maintenu en surface sans incorporation. Préalablement à son intervention de broyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque ligne en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux sites des engins se fera sur sol porteur pour éviter l'orniérage et le tassement, suivant la sensibilité des sols au tassement et de leur état d'humidité. Pour les sites de reboisement en enrichissements à raison de 50 plateaux par hectare, le titulaire devra effectuer un nettoyage manuel ou broyage mécanisé au droit des plateaux préalablement matérialisés d'une surface unitaire de 5 m x 5 m = 25 m². Cette intervention devra permettre de retirer les adventices forestières et les rémanents d'exploitation afin de faciliter la préparation de sol. Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque plateau en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux plateaux ne se fera que par les cloisonnements d'exploitation existants. Tâche 2 : travail du sol ; Pour les sites de reboisement en plein, deux techniques de préparation de sol sont préconisées en fonction de l'état initial des parcelles et de la sensibilité des sols sachant que dans les deux cas, elles devront se faire en ligne espacées de 3 mètres avec un espacement sur la ligne de 1,7 mètres en plants : Travail en sous solage / Labour Pour la majorité des sites (précision apportée pour chaque site), le titulaire réalise une préparation de sol avec le passage en ligne d'une dent de sous solage à ailettes (culti-sous soleur ou équivalent) sur une profondeur minimale de 40 cm (qui pourra être réduite sur les sites présentant une pierrosité importante) afin de décompacter le sol et éventuellement en faciliter le drainage. Le titulaire relèvera régulièrement la dent de sous-solage tous les 20 à 25 mètres afin de limiter l'utilisation du sillon dans le creusement des galeries des rongeurs. Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque plateau en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Il pourra être recouru au labour sur certains sites et suivant la ou les essences à planter. Les surfaces traitées seront strictement limitées pour éviter les inversions de flore. Il sera réalisé avec un covercrop ou outil équivalent. Travail en potet Le titulaire applique préférentiellement cette technique sur

les sites dont : Les distances des linéaires sont réduites (site de faible surface, ou suivant la forme géométrique du site) ; La couche de broyat est importante (étalement de la couche de mulch excessive) ; La présence d'obstacles est fréquente (maintien d'arbres habitats, ou d'îlots non exploité par exemple). La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameubler, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols). Sur les sites de plantation en enrichissement par placeaux (50 par hectare), le titulaire applique une seule technique de préparation de sol en potet à raison de 9 plants par placeau soit 450 plants par hectare. La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameubler, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols).

Internal identifier: 4

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry

Quantity: 1,01 square kilometres

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/09/2028

Duration: 60 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

A non-disclosure agreement is required: no

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Lot: LOT-0005

Title: Lot 5 - Zone A - Protection gibier (16,892 km)

Description: L'objet de la présente prestation comprend la fourniture et la pose de protections des plantations. Les zones à protéger auront été préalablement exploitées et broyées pour permettre la pose des protections en fonction du mode de reboisement qu'il soit en plein ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches selon le type de reboisement : Tâche 1 : Fourniture et pose d'une clôture périmétrique pour les surfaces de reboisement en plein L'objectif impératif de cet ouvrage est de faire obstacle à l'intrusion du grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers) afin de garantir la pérennité et le développement des jeunes plants forestiers contre l'abrutissement, le frottis et le fouissage. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes : L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériaux (grillage, poteaux, jambes de force, portail, accessoires de fixation et de fermeture). Le grillage, les poteaux et jambes de force doivent offrir une résistance mécanique extrême capable d'absorber les impacts du grand gibier en mouvement. La préparation et le nettoyage de la ligne de tracé de la clôture. L'implantation, le fonçage ou le forage et le calage des poteaux. Le terrassement de la tranchée nécessaire à l'enfouissement du grillage anti-fouisseur. La pose, la mise en tension mécanique et les ligatures du grillage. La fourniture, l'assemblage et le montage complet du portail de 5 mètres de largeur. La clôture comportera au moins un point d'accès pour les engins d'exploitation et de travaux forestiers. Le nettoyage et le repliement du chantier en fin de travaux. Tâche 2 : Fourniture et pose d'une protection individuelle (manchon et tuteur) pour les plantations par plateau d'enrichissement Ces dispositifs ont pour but de protéger la plantation contre l'abrutissement et le frottis du gibier (lièvres, lapins, chevreuils) tout en créant un microclimat favorable à la reprise des plants durant leurs premières années. La pose des protections doit être rigoureuse pour garantir l'efficacité du dispositif tout au long de la période de protection critique des plants. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes : L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériels. La préparation et le nettoyage de la zone de pose des protections. La mise en place des tuteurs et matériel de protection

Internal identifier: 5

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry

Quantity: 16,89 kilometres

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/09/2028

Duration: 60 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

A non-disclosure agreement is required: no

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et

suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Lot: LOT-0006

Title: Lot 6 - Zone B - Protection gibier (8,822 km)

Description: L'objet de la présente prestation comprend la fourniture et la pose de protections des plantations. Les zones à protéger auront été préalablement exploitées et broyées pour permettre la pose des protections en fonction du mode de reboisement qu'il soit en plein ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches selon le type de reboisement : Tâche 1 : Fourniture et pose d'une clôture périmétrique pour les surfaces de reboisement en plein L'objectif impératif de cet ouvrage est de faire obstacle à l'intrusion du grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers) afin de garantir la pérennité et le développement des jeunes plants forestiers contre l'abrouissement, le frottis et le fouissage. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes : L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériaux (grillage, poteaux, jambes de force, portail, accessoires de fixation et de fermeture). Le grillage, les poteaux et jambes de force doivent offrir une résistance mécanique extrême capable d'absorber les impacts du grand gibier en mouvement. La préparation et le nettoyage de la ligne de tracé de la clôture. L'implantation, le fonçage ou le forage et le calage des poteaux. Le terrassement de la tranchée nécessaire à l'enfouissement du grillage anti-fouisseur. La pose, la mise en tension mécanique et les ligatures du grillage. La fourniture, l'assemblage et le montage complet du portail de 5 mètres de largeur. La clôture comportera au moins un point d'accès pour les engins d'exploitation et de travaux forestiers. Le nettoyage et le repliement du chantier en fin de travaux. Tâche 2 : Fourniture et pose d'une protection individuelle (manchon et tuteur) pour les plantations par plateau d'enrichissement Ces dispositifs ont pour but de protéger la plantation contre l'abrouissement et le frottis du gibier (lièvres, lapins, chevreuils) tout en créant un microclimat favorable à la reprise des plants durant leurs premières années. La pose des protections doit être rigoureuse pour garantir l'efficacité du dispositif tout au long de la période de protection critique des plants. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes : L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériels. La préparation et le nettoyage de la zone de pose des protections. La mise en place des tuteurs et matériel de protection

Internal identifier: 6

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry

Quantity: 8,82 kilometres

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/09/2028

Duration: 60 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

A non-disclosure agreement is required: no
Electronic invoicing: Required
Electronic ordering will be used: no
Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Lot: LOT-0007

Title: Lot 7 - Zone C - Protection gibier (21,484 km)

Description: L'objet de la présente prestation comprend la fourniture et la pose de protections des plantations. Les zones à protéger auront été préalablement exploitées et broyées pour permettre la pose des protections en fonction du mode de reboisement qu'il soit en plein ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches selon le type de reboisement : Tâche 1 : Fourniture et pose d'une clôture périmétrique pour les surfaces de reboisement en plein L'objectif impératif de cet ouvrage est de faire obstacle à l'intrusion du grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers) afin de garantir la pérennité et le développement des jeunes plants forestiers contre l'abrouissement, le frottis et le fouissage. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes : L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériaux (grillage, poteaux, jambes de force, portail, accessoires de fixation et de fermeture). Le grillage, les poteaux et jambes de force doivent offrir une résistance mécanique extrême capable d'absorber les impacts du grand gibier en mouvement. La préparation et le nettoyage de la ligne de tracé de la clôture. L'implantation, le fonçage ou le forage et le calage des

poteaux. Le terrassement de la tranchée nécessaire à l'enfouissement du grillage anti-fouisseur. La pose, la mise en tension mécanique et les ligatures du grillage. La fourniture, l'assemblage et le montage complet du portail de 5 mètres de largeur. La clôture comportera au moins un point d'accès pour les engins d'exploitation et de travaux forestiers. Le nettoyage et le repliement du chantier en fin de travaux. Tâche 2 : Fourniture et pose d'une protection individuelle (manchon et tuteur) pour les plantations par plateau d'enrichissement. Ces dispositifs ont pour but de protéger la plantation contre l'abrouissement et le frottis du gibier (lièvres, lapins, chevreuils) tout en créant un microclimat favorable à la reprise des plants durant leurs premières années. La pose des protections doit être rigoureuse pour garantir l'efficacité du dispositif tout au long de la période de protection critique des plants. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes : L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériels. La préparation et le nettoyage de la zone de pose des protections. La mise en place des tuteurs et matériel de protection
Internal identifier: 7

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry

Quantity: 21,48 kilometres

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/09/2028

Duration: 60 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

A non-disclosure agreement is required: no

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques**Framework agreement:**

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Lot: LOT-0008

Title: Lot 8 - Zone D - Protection gibier (19,427 km)

Description: L'objet de la présente prestation comprend la fourniture et la pose de protections des plantations. Les zones à protéger auront été préalablement exploitées et broyées pour permettre la pose des protections en fonction du mode de reboisement qu'il soit en plein ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches selon le type de reboisement : Tâche 1 : Fourniture et pose d'une clôture périmétrique pour les surfaces de reboisement en plein L'objectif impératif de cet ouvrage est de faire obstacle à l'intrusion du grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers) afin de garantir la pérennité et le développement des jeunes plants forestiers contre l'abroustissement, le frottis et le fouissage. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes : L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériaux (grillage, poteaux, jambes de force, portail, accessoires de fixation et de fermeture). Le grillage, les poteaux et jambes de force doivent offrir une résistance mécanique extrême capable d'absorber les impacts du grand gibier en mouvement. La préparation et le nettoyage de la ligne de tracé de la clôture. L'implantation, le fonçage ou le forage et le calage des poteaux. Le terrassement de la tranchée nécessaire à l'enfouissement du grillage anti-fouisseur. La pose, la mise en tension mécanique et les ligatures du grillage. La fourniture, l'assemblage et le montage complet du portail de 5 mètres de largeur. La clôture comportera au moins un point d'accès pour les engins d'exploitation et de travaux forestiers. Le nettoyage et le repliement du chantier en fin de travaux. Tâche 2 : Fourniture et pose d'une protection individuelle (manchon et tuteur) pour les plantations par plateau d'enrichissement Ces dispositifs ont pour but de protéger la plantation contre l'abroustissement et le frottis du gibier (lièvres, lapins, chevreuils) tout en créant un microclimat favorable à la reprise des plants durant leurs premières années. La pose des protections doit être rigoureuse pour garantir l'efficacité du dispositif tout au long de la période de protection critique des plants. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes : L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériels. La préparation et le nettoyage de la zone de pose des protections. La mise en place des tuteurs et matériel de protection

Internal identifier: 8

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry

Quantity: 19,43 kilometres

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/09/2028

Duration: 60 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

A non-disclosure agreement is required: no

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être

exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Lot: LOT-0009

Title: Lot 9 - Zone A - Fournitures plants et mise en terre (98 700 plants)

Description: La présente prestation comprend la fourniture des plants et leur mise en terre. Les surfaces concernées par les plantations auront été préalablement préparées avec un passage d'une sous-soleuse à ailettes (ou technique équivalente) sur les lignes de plantation pour les reboisements en plein ou travaillé par potets pour le reboisement en enrichissement. La densité par hectare pour les plantations en plein est de 1 600 plants et de 450 plants pour les enrichissements en placeau de 9 sujets à raison de 50 placeaux par hectare. Les limites des zones à reboiser et des placeaux seront matérialisées par des jalons de couleur. Le jalonnement des lignes de plantation est à la charge du titulaire. Pour chaque site une ou plusieurs essences ont été définies. Le nombre de plants, et leur répartition sont arrêtés par lot et par site. Sous réserve d'obtention de l'autorisation environnementale, Les travaux de reboisement commenceront en octobre 2028 et devront se terminer en mars 2034. La prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : Fourniture des plants ; Les plants proviendront obligatoirement de pépinières soumises au contrôle sanitaire, agréées par le Ministère de l'Agriculture et déclarées au registre des fournisseurs des Matériels Forestiers de Reproduction. Les plants devront être conformes à la réglementation en vigueur fixée par le ministère de l'Agriculture et répondre aux spécifications de l'arrêté Matériel Forestier de Reproduction (MFR) Grand-Est (Arrêté MFR de la Région Grand du 1 janvier 2021 et les arrêtés modificatifs du 4 juillet 2023 et du 6 mars 2026). Le titulaire devra également consulter les fiches conseil de l'INRAE mise à jour régulièrement permettant de connaître les provenances actualisée et autorisées en région Grand-Est. Le titulaire devra s'assurer de la disponibilité des provenances privilégiées auprès des producteurs de graines avant signature du contrat de cette prestation. Le titulaire devra bien préciser les essences ou le type de plants indisponibles. Il pourra proposer une ou plusieurs alternatives au maître d'œuvre. Le recours aux essences de substitution devra rester limité. Les plants en racines nues, élevés en 2 ans, devront avoir été soulevés ou repiqués. Ils devront être conditionnés et livrés en sacs et être systématiquement identifiés (étiquettes, marquage, séparation des lots) sans mélanges entre essences proches ou entre provenances. Les plants conditionnés et livrés en godets ne devront pas avoir passé plus d'une saison dans le même godet, à l'exception du genre abies qui pourra avoir passé deux saisons. La hauteur maximum de la partie aérienne est limitée à 4 fois celle du godet pour les feuillus, le pin maritime, et le douglas et 3 fois pour les autres feuillus. Sous réserve de la validation du protocole expérimental, un essai d'érable à feuille d'obier pourrait être mené. Les caractéristiques seront précisées au titulaire le cas échéant. Dès leur extraction de la pépinière, les plants seront placés à l'abri du soleil et du vent. Ils devront être transportés en véhicules fermés ou bâchés, afin, notamment, de conserver une humidité correcte des racines nues. Toutes les précautions seront prises pour

éviter l'écrasement des plants lors du transport, en conservant le maximum de racines et pour ne pas endommager la partie aérienne. La livraison se fera directement sur les chantiers du lundi au vendredi hors jours fériés, hors période de gel et hors période de vent desséchant. Elle interviendra dans un délai maximum de 48 heures avant la date de plantation prévue pour les végétaux en racines nues et dans un délai de quatre (4) jours maximums pour les végétaux en conteneur. Les plants seront livrés préférentiellement par le pépiniériste. Il devra s'assurer que les moyens qu'il va mettre en œuvre sont compatibles avec les lieux de livraison, notamment en ce qui concerne le moyen de transport utilisé, par rapport à l'accès au site de livraison, et au matériel destiné au déchargement. Tâche 2 : Mise en terre des plants

Les travaux de plantation interviendront dès l'automne suivant l'obtention de l'autorisation de défrichement par l'Andra. (date prévisionnelle octobre 2028). Ils seront échelonnés sur 5 années. Pour se ménager une marge de sécurité et pouvoir palier aux aléas climatiques, les volumes à planter les trois premières années seront plus importants que les deux dernières années à raison de 25 % / an de la surface totale à planter pour les 3 premières années puis 12,5 % les deux dernières années où les volumes non réalisés pourront être reportés. Ce ratio annuel, indicatif, sera adapté suivant les conditions météorologiques favorables ou défavorables. Les essences dont la durée de production en pépinière n'excède pas 2 années seront prioritairement plantées. Le titulaire s'assurera de la disponibilité des plants dans la région de provenance privilégiée notamment pour le chêne sessile qui représente 30% du nombre total de plants et le cèdre de l'atlas qui en représente 20% en étalant, si besoin, leur mise en place sur 5 années de plantation. Les plantations s'effectueront d'octobre à mars hors période de gel ou sécheresse en fonction des conditions climatiques. Pour les plants en racines nues, l'approvisionnement des chantiers sera calibré pour que la mise en jauge des plants ne puisse pas excéder 20 jours. Les plants devront être constamment protégés de la dessiccation et des risques liés au gibier. Une équipe devra être présente sur place au moment de la réception pour une mise en jauge rapide. La mise en jauge des plants sera effectuée de manière à les protéger du soleil et du gel. Les bottes de plants seront déliées et la terre bien tassée avec un arrosage obligatoire. Pour les plants en conteneur une vigilance doit être accordée à l'état hydrique des mottes. L'arrosage des plants est à la charge du pépiniériste durant tout le délai entre leur réception et leur mise en terre.

Internal identifier: 9

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry

Quantity: 98 700 pieces

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/02/2027

Duration: 84 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes
This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

A non-disclosure agreement is required: no

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé

dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Lot: LOT-0010

Title: Lot 10 - Zone B - Fournitures plants et mise en terre (56 000 plants)

Description: La présente prestation comprend la fourniture des plants et leur mise en terre. Les surfaces concernées par les plantations auront été préalablement préparées avec un passage d'une sous-soleuse à ailettes (ou technique équivalente) sur les lignes de plantation pour les reboisements en plein ou travaillé par potets pour le reboisement en enrichissement. La densité par hectare pour les plantations en plein est de 1 600 plants et de 450 plants pour les enrichissements en placeau de 9 sujets à raison de 50 placeaux par hectare. Les limites des zones à reboiser et des placeaux seront matérialisées par des jalons de couleur. Le jalonnement des lignes de plantation est à la charge du titulaire. Pour chaque site une ou plusieurs essences ont été définies. Le nombre de plants, et leur répartition sont arrêtés par lot et par site. Sous réserve d'obtention de l'autorisation environnementale, Les travaux de reboisement commenceront en octobre 2028 et devront se terminer en mars 2034. La prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : Fourniture des plants ; Les plants proviendront obligatoirement de pépinières soumises au contrôle sanitaire, agréées par le Ministère de l'Agriculture et déclarées au registre des fournisseurs des Matériels Forestiers de Reproduction. Les plants devront être conformes à la réglementation en vigueur fixée par le ministère de l'Agriculture et répondre aux spécifications de l'arrêté Matériel Forestier de Reproduction (MFR) Grand-Est (Arrêté MFR de la Région Grand du 1 janvier 2021 et les arrêtés modificatifs du 4 juillet 2023 et du 6 mars 2026). Le titulaire devra également consulter les fiches conseil de l'INRAE mise à jour régulièrement permettant de connaître les provenances actualisée et autorisées en région Grand-Est. Le titulaire devra s'assurer de la disponibilité des provenances privilégiées auprès des producteurs de graines avant signature du contrat de cette prestation. Le titulaire devra bien préciser les essences ou le type de plants indisponibles. Il pourra proposer une ou plusieurs alternatives au maître d'œuvre. Le recours aux essences de substitution devra rester limité. Les plants en racines nues, élevés en 2 ans, devront avoir été soulevés ou repiqués. Ils devront être conditionnés et livrés en sacs et être systématiquement identifiés (étiquettes, marquage, séparation des lots) sans mélanges entre essences proches ou entre provenances. Les plants conditionnés et livrés en godets ne devront pas avoir passé plus d'une saison dans le même godet, à l'exception du genre abies qui pourra avoir passé deux saisons. La hauteur maximum de la partie aérienne est limitée à 4 fois celle du godet pour les feuillus, le pin maritime, et le douglas et 3 fois pour les autres feuillus. Sous réserve de la validation du protocole expérimental, un essai d'érable à

feuille d'obier pourrait être mené. Les caractéristiques seront précisées au titulaire le cas échéant. Dès leur extraction de la pépinière, les plants seront placés à l'abri du soleil et du vent. Ils devront être transportés en véhicules fermés ou bâchés, afin, notamment, de conserver une humidité correcte des racines nues. Toutes les précautions seront prises pour éviter l'écrasement des plants lors du transport, en conservant le maximum de racines et pour ne pas endommager la partie aérienne. La livraison se fera directement sur les chantiers du lundi au vendredi hors jours fériés, hors période de gel et hors période de vent desséchant. Elle interviendra dans un délai maximum de 48 heures avant la date de plantation prévue pour les végétaux en racines nues et dans un délai de quatre (4) jours maximums pour les végétaux en conteneur. Les plants seront livrés préférentiellement par le pépiniériste. Il devra s'assurer que les moyens qu'il va mettre en œuvre sont compatibles avec les lieux de livraison, notamment en ce qui concerne le moyen de transport utilisé, par rapport à l'accès au site de livraison, et au matériel destiné au déchargement. Tâche 2 : Mise en terre des plants Les travaux de plantation interviendront dès l'automne suivant l'obtention de l'autorisation de défrichement par l'Andra. (date prévisionnelle octobre 2028). Ils seront échelonnés sur 5 années. Pour se ménager une marge de sécurité et pouvoir palier aux aléas climatiques, les volumes à planter les trois premières années seront plus importants que les deux dernières années à raison de 25 % / an de la surface totale à planter pour les 3 premières années puis 12,5 % les deux dernières années où les volumes non réalisés pourront être reportés. Ce ratio annuel, indicatif, sera adapté suivant les conditions météorologiques favorables ou défavorables. Les essences dont la durée de production en pépinière n'excède pas 2 années seront prioritairement plantées. Le titulaire s'assurera de la disponibilité des plants dans la région de provenance privilégiée notamment pour le chêne sessile qui représente 30% du nombre total de plants et le cèdre de l'atlas qui en représente 20% en étalant, si besoin, leur mise en place sur 5 années de plantation. Les plantations s'effectueront d'octobre à mars hors période de gel ou sécheresse en fonction des conditions climatiques. Pour les plants en racines nues, l'approvisionnement des chantiers sera calibré pour que la mise en jauge des plants ne puisse pas excéder 20 jours. Les plants devront être constamment protégés de la dessiccation et des risques liés au gibier. Une équipe devra être présente sur place au moment de la réception pour une mise en jauge rapide. La mise en jauge des plants sera effectuée de manière à les protéger du soleil et du gel. Les bottes de plants seront déliées et la terre bien tassée avec un arrosage obligatoire. Pour les plants en conteneur une vigilance doit être accordée à l'état hydrique des mottes. L'arrosage des plants est à la charge du pépiniériste durant tout le délai entre leur réception et leur mise en terre.

Internal identifier: 10

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry

Quantity: 56 000 pieces

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/02/2027

Duration: 84 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

A non-disclosure agreement is required: no

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Lot: LOT-0011

Title: Lot 11 - Zone C - Fournitures plants et mise en terre (116 700 plants)

Description: La présente prestation comprend la fourniture des plants et leur mise en terre. Les surfaces concernées par les plantations auront été préalablement préparées avec un passage d'une sous-soleuse à ailettes (ou technique équivalente) sur les lignes de plantation pour les reboisements en plein ou travaillé par potets pour le reboisement en enrichissement. La densité par hectare pour les plantations en plein est de 1 600 plants et de 450 plants pour les enrichissements en placeau de 9 sujets à raison de 50 placeaux par hectare. Les limites des zones à reboiser et des placeaux seront matérialisées par des jalons de couleur. Le jalonnement des lignes de plantation est à la charge du titulaire. Pour chaque site une ou plusieurs essences ont été définies. Le nombre de plants, et leur répartition sont arrêtés par lot et par site. Sous réserve d'obtention de l'autorisation environnementale, Les travaux de reboisement commenceront en octobre 2028 et devront se terminer en mars 2034. La prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : Fourniture des plants ; Les plants proviendront obligatoirement de pépinières soumises au contrôle sanitaire, agréées par le Ministère de l'Agriculture et déclarées au registre des fournisseurs des Matériels Forestiers de Reproduction. Les plants devront être conformes à la réglementation en vigueur fixée par le ministère de l'Agriculture et répondre aux spécifications de l'arrêté Matériel Forestier de Reproduction (MFR) Grand-Est (Arrêté MFR de la Région Grand du 1 janvier 2021 et les arrêtés modificatifs du 4 juillet 2023 et du 6 mars 2026). Le titulaire devra également consulter les fiches conseil de l'INRAE mise à jour régulièrement permettant de connaître les provenances actualisée et autorisées en région Grand-Est. Le titulaire devra s'assurer de la disponibilité des provenances privilégiées auprès des producteurs de graines avant signature du contrat de cette prestation. Le titulaire devra bien préciser les essences ou le type de plants indisponibles. Il pourra proposer une ou plusieurs alternatives au maître d'œuvre. Le recours aux essences de substitution devra rester limité. Les plants en racines nues, élevés en 2 ans, devront avoir été soulevés ou repiqués. Ils devront être conditionnés et livrés en sacs et être systématiquement identifiés (étiquettes, marquage, séparation des lots) sans

mélanges entre essences proches ou entre provenances. Les plants conditionnés et livrés en godets ne devront pas avoir passé plus d'une saison dans le même godet, à l'exception du genre abies qui pourra avoir passé deux saisons. La hauteur maximum de la partie aérienne est limitée à 4 fois celle du godet pour les feuillus, le pin maritime, et le douglas et 3 fois pour les autres feuillus. Sous réserve de la validation du protocole expérimental, un essai d'érable à feuille d'obier pourrait être mené. Les caractéristiques seront précisées au titulaire le cas échéant. Dès leur extraction de la pépinière, les plants seront placés à l'abri du soleil et du vent. Ils devront être transportés en véhicules fermés ou bâchés, afin, notamment, de conserver une humidité correcte des racines nues. Toutes les précautions seront prises pour éviter l'écrasement des plants lors du transport, en conservant le maximum de racines et pour ne pas endommager la partie aérienne. La livraison se fera directement sur les chantiers du lundi au vendredi hors jours fériés, hors période de gel et hors période de vent desséchant. Elle interviendra dans un délai maximum de 48 heures avant la date de plantation prévue pour les végétaux en racines nues et dans un délai de quatre (4) jours maximums pour les végétaux en conteneur. Les plants seront livrés préférentiellement par le pépiniériste. Il devra s'assurer que les moyens qu'il va mettre en œuvre sont compatibles avec les lieux de livraison, notamment en ce qui concerne le moyen de transport utilisé, par rapport à l'accès au site de livraison, et au matériel destiné au déchargement.

Tâche 2 : Mise en terre des plants

Les travaux de plantation interviendront dès l'automne suivant l'obtention de l'autorisation de défrichement par l'Andra. (date prévisionnelle octobre 2028). Ils seront échelonnés sur 5 années. Pour se ménager une marge de sécurité et pouvoir palier aux aléas climatiques, les volumes à planter les trois premières années seront plus importants que les deux dernières années à raison de 25 % / an de la surface totale à planter pour les 3 premières années puis 12,5 % les deux dernières années où les volumes non réalisés pourront être reportés. Ce ratio annuel, indicatif, sera adapté suivant les conditions météorologiques favorables ou défavorables. Les essences dont la durée de production en pépinière n'excède pas 2 années seront prioritairement plantées. Le titulaire s'assurera de la disponibilité des plants dans la région de provenance privilégiée notamment pour le chêne sessile qui représente 30% du nombre total de plants et le cèdre de l'atlas qui en représente 20% en étalant, si besoin, leur mise en place sur 5 années de plantation. Les plantations s'effectueront d'octobre à mars hors période de gel ou sécheresse en fonction des conditions climatiques. Pour les plants en racines nues, l'approvisionnement des chantiers sera calibré pour que la mise en jauge des plants ne puisse pas excéder 20 jours. Les plants devront être constamment protégés de la dessiccation et des risques liés au gibier. Une équipe devra être présente sur place au moment de la réception pour une mise en jauge rapide. La mise en jauge des plants sera effectuée de manière à les protéger du soleil et du gel. Les bottes de plants seront déliées et la terre bien tassée avec un arrosage obligatoire. Pour les plants en conteneur une vigilance doit être accordée à l'état hydrique des mottes. L'arrosage des plants est à la charge du pépiniériste durant tout le délai entre leur réception et leur mise en terre.

Internal identifier: 11

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry

Quantity: 116 700 pieces

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/02/2027

Duration: 84 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

A non-disclosure agreement is required: no

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Lot: LOT-0012

Title: Lot 12 - Zone D - Fournitures plants et mise en terre (139 750 plants)

Description: La présente prestation comprend la fourniture des plants et leur mise en terre.

Les surfaces concernées par les plantations auront été préalablement préparées avec un passage d'une sous-soleuse à ailettes (ou technique équivalente) sur les lignes de plantation pour les reboisements en plein ou travaillé par potets pour le reboisement en enrichissement. La densité par hectare pour les plantations en plein est de 1 600 plants et de 450 plants pour les enrichissements en placeau de 9 sujets à raison de 50 placeaux par hectare. Les limites des zones à reboiser et des placeaux seront matérialisées par des jalons de couleur. Le jalonnement des lignes de plantation est à la charge du titulaire. Pour chaque site une ou plusieurs essences ont été définies. Le nombre de plants, et leur répartition sont arrêtés par lot et par site. Sous réserve d'obtention de l'autorisation environnementale, Les travaux de reboisement commenceront en octobre 2028 et devront se terminer en mars 2034. La prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : Fourniture des plants ; Les plants proviendront obligatoirement de pépinières soumises au contrôle sanitaire, agréées par le Ministère de l'Agriculture et déclarées au registre des fournisseurs des Matériels Forestiers de Reproduction. Les plants devront être conformes à la réglementation en vigueur fixée par le ministère de l'Agriculture et répondre aux spécifications de l'arrêté Matériel Forestier de Reproduction (MFR) Grand-Est (Arrêté MFR de la Région Grand du 1 janvier 2021 et les arrêtés modificatifs du 4 juillet 2023 et du 6 mars 2026). Le titulaire devra également consulter les fiches conseil de l'INRAE mise à jour régulièrement permettant de connaître les provenances actualisée et autorisées en région Grand-Est. Le titulaire devra s'assurer de la disponibilité des provenances privilégiées auprès des producteurs de graines avant signature du contrat de cette prestation. Le titulaire devra bien préciser les essences ou le type de

plants indisponibles. Il pourra proposer une ou plusieurs alternatives au maître d'œuvre. Le recours aux essences de substitution devra rester limité. Les plants en racines nues, élevés en 2 ans, devront avoir été soulevés ou repiqués. Ils devront être conditionnés et livrés en sacs et être systématiquement identifiés (étiquettes, marquage, séparation des lots) sans mélanges entre essences proches ou entre provenances. Les plants conditionnés et livrés en godets ne devront pas avoir passé plus d'une saison dans le même godet, à l'exception du genre abies qui pourra avoir passé deux saisons. La hauteur maximum de la partie aérienne est limitée à 4 fois celle du godet pour les feuillus, le pin maritime, et le douglas et 3 fois pour les autres feuillus. Sous réserve de la validation du protocole expérimental, un essai d'érable à feuille d'obier pourrait être mené. Les caractéristiques seront précisées au titulaire le cas échéant. Dès leur extraction de la pépinière, les plants seront placés à l'abri du soleil et du vent. Ils devront être transportés en véhicules fermés ou bâchés, afin, notamment, de conserver une humidité correcte des racines nues. Toutes les précautions seront prises pour éviter l'écrasement des plants lors du transport, en conservant le maximum de racines et pour ne pas endommager la partie aérienne. La livraison se fera directement sur les chantiers du lundi au vendredi hors jours fériés, hors période de gel et hors période de vent desséchant. Elle interviendra dans un délai maximum de 48 heures avant la date de plantation prévue pour les végétaux en racines nues et dans un délai de quatre (4) jours maximums pour les végétaux en conteneur. Les plants seront livrés préférentiellement par le pépiniériste. Il devra s'assurer que les moyens qu'il va mettre en œuvre sont compatibles avec les lieux de livraison, notamment en ce qui concerne le moyen de transport utilisé, par rapport à l'accès au site de livraison, et au matériel destiné au déchargement. Tâche 2 : Mise en terre des plants Les travaux de plantation interviendront dès l'automne suivant l'obtention de l'autorisation de défrichement par l'Andra. (date prévisionnelle octobre 2028). Ils seront échelonnés sur 5 années. Pour se ménager une marge de sécurité et pouvoir palier aux aléas climatiques, les volumes à planter les trois premières années seront plus importants que les deux dernières années à raison de 25 % / an de la surface totale à planter pour les 3 premières années puis 12,5 % les deux dernières années où les volumes non réalisés pourront être reportés. Ce ratio annuel, indicatif, sera adapté suivant les conditions météorologiques favorables ou défavorables. Les essences dont la durée de production en pépinière n'excède pas 2 années seront prioritairement plantées. Le titulaire s'assurera de la disponibilité des plants dans la région de provenance privilégiée notamment pour le chêne sessile qui représente 30% du nombre total de plants et le cèdre de l'atlas qui en représente 20% en étalant, si besoin, leur mise en place sur 5 années de plantation. Les plantations s'effectueront d'octobre à mars hors période de gel ou sécheresse en fonction des conditions climatiques. Pour les plants en racines nues, l'approvisionnement des chantiers sera calibré pour que la mise en jauge des plants ne puisse pas excéder 20 jours. Les plants devront être constamment protégés de la dessiccation et des risques liés au gibier. Une équipe devra être présente sur place au moment de la réception pour une mise en jauge rapide. La mise en jauge des plants sera effectuée de manière à les protéger du soleil et du gel. Les bottes de plants seront déliées et la terre bien tassée avec un arrosage obligatoire. Pour les plants en conteneur une vigilance doit être accordée à l'état hydrique des mottes. L'arrosage des plants est à la charge du pépiniériste durant tout le délai entre leur réception et leur mise en terre.

Internal identifier: 12

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry

Quantity: 139 750 pieces

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/02/2027

Duration: 84 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

A non-disclosure agreement is required: no

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Lot: LOT-0013

Title: Lot 13 - Zone A - Entretien des plants (2 passages N+1 et n+3) (66 ha)

Description: L'objet des prestations est l'entretien de jeunes plantations sur les parcelles de reboisement. L'objectif principal est de lever la concurrence végétale (herbacée et ligneuse) afin d'assurer la survie et le bon développement des jeunes plants, tout en respectant l'environnement forestier, la faune et les sols. Les prestations sont réparties en deux tâches distinctes en fonction des types de reboisement : Tâche 1 : Pour les reboisements en plein : Gyrobroyage mécanique interligne et dégagement des jeunes plants ; Le gyrobroyage mécanique interligne vise à maîtriser la végétation globale entre les lignes de plantation tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol.

Modalités de passage : L'espacement entre les lignes de plantation étant de 3 mètres, le titulaire devra réaliser un seul passage dans une interligne sur deux. Les interlignes non traitées devront rester intactes. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier (pression au sol limitée) pour éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage.

Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective, vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailluse thermique/électrique portative (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Tâche 2 : Pour les reboisements en enrichissement : Gyrobroyage mécanique de cloisonnements, dégagement des jeunes plants et remise en place des protections. Le gyrobroyage mécanique de cloisonnements vise à entretenir les anciens cloisonnements d'exploitation afin de faciliter l'accès aux placeaux de reboisement d'enrichissement tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol. Modalités de passage : L'espacement entre les cloisonnements est d'environ 18 m, le titulaire devra réaliser un seul passage. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier (pression au sol limitée) pour éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage. Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailluse thermique/électrique portative (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants et des protections : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Il se devra de vérifier l'état des protections individuelles et si besoin de les remettre en place lorsqu'elles sont endommagées. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Ces deux tâches sont à réaliser à deux reprises après l'année de plantation : 1er passage : année N +1 2ème passage : année N +3

Internal identifier: 13

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry
Quantity: 0,66 square kilometre

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)
Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 03/09/2029
Duration: 90 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

A non-disclosure agreement is required: no

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no
Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Lot: LOT-0014

Title: Lot 14 - Zone B - Entretien des plants (2 passages N+1 et n+3) (35 ha)

Description: L'objet des prestations est l'entretien de jeunes plantations sur les parcelles de reboisement. L'objectif principal est de lever la concurrence végétale (herbacée et ligneuse) afin d'assurer la survie et le bon développement des jeunes plants, tout en respectant l'environnement forestier, la faune et les sols. Les prestations sont réparties en deux tâches distinctes en fonction des types de reboisement : Tâche 1 : Pour les reboisements en plein : Gyrobroyage mécanique interligne et dégagement des jeunes plants ; Le gyrobroyage mécanique interligne vise à maîtriser la végétation globale entre les lignes de plantation tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol.

Modalités de passage : L'espacement entre les lignes de plantation étant de 3 mètres, le titulaire devra réaliser un seul passage dans une interligne sur deux. Les interlignes non traitées devront rester intactes. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier

(pression au sol limitée) pour éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage.

Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective, vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique/électrique portative (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées).

Tâche 2 : Pour les reboisements en enrichissement : Gyrobroyage mécanique de cloisonnements, dégagement des jeunes plants et remise en place des protections. Le gyrobroyage mécanique de cloisonnements vise à entretenir les anciens cloisonnements d'exploitation afin de faciliter l'accès aux placeaux de reboisement d'enrichissement tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol. Modalités de passage : L'espacement entre les cloisonnements est d'environ 18 m, le titulaire devra réaliser un seul passage. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier (pression au sol limitée) pour éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage. Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique/électrique portative (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants et des protections : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Il se devra de vérifier l'état des protections individuelles et si besoin de les remettre en place lorsqu'elles sont endommagées. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Ces deux tâches sont à réaliser à deux reprises après l'année de plantation : 1er passage : année N +1 2ème passage : année N +3

Internal identifier: 14

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry

Quantity: 0,35 square kilometre

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 03/09/2029

Duration: 90 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

A non-disclosure agreement is required: no
Electronic invoicing: Required
Electronic ordering will be used: no
Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Lot: LOT-0015

Title: Lot 15 - Zone C - Entretien des plants (2 passages N+1 et n+3) (83 ha)

Description: L'objet des prestations est l'entretien de jeunes plantations sur les parcelles de reboisement. L'objectif principal est de lever la concurrence végétale (herbacée et ligneuse) afin d'assurer la survie et le bon développement des jeunes plants, tout en respectant l'environnement forestier, la faune et les sols. Les prestations sont réparties en deux tâches distinctes en fonction des types de reboisement : Tâche 1 : Pour les reboisements en plein : Gyrobroyage mécanique interligne et dégagement des jeunes plants ; Le gyrobroyage mécanique interligne vise à maîtriser la végétation globale entre les lignes de plantation tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol.

Modalités de passage : L'espacement entre les lignes de plantation étant de 3 mètres, le titulaire devra réaliser un seul passage dans une interligne sur deux. Les interlignes non traitées devront rester intactes. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la

faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier (pression au sol limitée) pour éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage. Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective, vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique/électrique portative (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Tâche 2 : Pour les reboisements en enrichissement : Gyrobroyage mécanique de cloisonnements, dégagement des jeunes plants et remise en place des protections. Le gyrobroyage mécanique de cloisonnements vise à entretenir les anciens cloisonnements d'exploitation afin de faciliter l'accès aux placeaux de reboisement d'enrichissement tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol. Modalités de passage : L'espacement entre les cloisonnements est d'environ 18 m, le titulaire devra réaliser un seul passage. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier (pression au sol limitée) pour éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage. Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique/électrique portative (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants et des protections : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Il se devra de vérifier l'état des protections individuelles et si besoin de les remettre en place lorsqu'elles sont endommagées. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Ces deux tâches sont à réaliser à deux reprises après l'année de plantation : 1er passage : année N +1 2ème passage : année N +3

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry

Quantity: 0,83 square kilometre

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 03/09/2029

Duration: 90 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No
A non-disclosure agreement is required: no
Electronic invoicing: Required
Electronic ordering will be used: no
Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Lot: LOT-0016

Title: Lot 16 - Zone D - Entretien des plants (2 passages N+1 et n+3) (101 ha)

Description: L'objet des prestations est l'entretien de jeunes plantations sur les parcelles de reboisement. L'objectif principal est de lever la concurrence végétale (herbacée et ligneuse) afin d'assurer la survie et le bon développement des jeunes plants, tout en respectant l'environnement forestier, la faune et les sols. Les prestations sont réparties en deux tâches distinctes en fonction des types de reboisement : Tâche 1 : Pour les reboisements en plein : Gyrobroyage mécanique interligne et dégagement des jeunes plants ; Le gyrobroyage mécanique interligne vise à maîtriser la végétation globale entre les lignes de plantation tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol.

Modalités de passage : L'espacement entre les lignes de plantation étant de 3 mètres, le titulaire devra réaliser un seul passage dans une interligne sur deux. Les interlignes non

traitées devront rester intactes. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier (pression au sol limitée) pour éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage. Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective, vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique/électrique portative (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Tâche 2 : Pour les reboisements en enrichissement : Gyrobroyage mécanique de cloisonnements, dégagement des jeunes plants et remise en place des protections. Le gyrobroyage mécanique de cloisonnements vise à entretenir les anciens cloisonnements d'exploitation afin de faciliter l'accès aux placeaux de reboisement d'enrichissement tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol. Modalités de passage : L'espacement entre les cloisonnements est d'environ 18 m, le titulaire devra réaliser un seul passage. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier (pression au sol limitée) pour éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage. Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique/électrique portative (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants et des protections : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Il se devra de vérifier l'état des protections individuelles et si besoin de les remettre en place lorsqu'elles sont endommagées. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction

passées). Ces deux tâches sont à réaliser à deux reprises après l'année de plantation : 1er passage : année N +1 2ème passage : année N +3

Internal identifier: 16

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry

Quantity: 1,01 square kilometres

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 03/09/2029

Duration: 90 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern

European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

A non-disclosure agreement is required: no

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques**Framework agreement:**

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Lot: LOT-0017

Title: Lot 2 - Zone B – Broyage de surface et préparation de sol (35 Ha)

Description: L'objet de la présente prestation est la réalisation des travaux préparatoires préalables à la plantation. Les zones à reboiser qui auront été exploitées, seront broyées et un travail du sol sera effectué pour permettre la réalisation de deux types plantations : en plein, ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : broyage de surface ; Pour les sites à reboiser en plein, le titulaire effectue un broyage mécanisé en ligne d'une largeur de 2,5 m. Chaque ligne sera espacée de 3 m laissant une interbande de 0,5 m non broyée. Le broyage devra être effectué à rez-de-terre afin de réduire au maximum les adventices forestières, des rémanents d'exploitation et des souches saillantes. Le mulching issu du broyage sera maintenu en surface sans incorporation. Préalablement à son intervention de broyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de

chaque ligne en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux sites des engins se fera sur sol porteur pour éviter l'orniérage et le tassement, suivant la sensibilité des sols au tassement et de leur état d'humidité. Pour les sites de reboisement en enrichissements à raison de 50 placeaux par hectare, le titulaire devra effectuer un nettoyage manuel ou broyage mécanisé au droit des placeaux préalablement matérialisés d'une surface unitaire de 5 m x 5 m = 25 m². Cette intervention devra permettre de retirer les adventices forestières et les rémanents d'exploitation afin de faciliter la préparation de sol. Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque placeau en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux placeaux ne se fera que par les cloisonnements d'exploitation existants. Tâche 2 : travail du sol ; Pour les sites de reboisement en plein, deux techniques de préparation de sol sont préconisées en fonction de l'état initial des parcelles et de la sensibilité des sols sachant que dans les deux cas, elles devront se faire en ligne espacées de 3 mètres avec un espacement sur la ligne de 1,7 mètres en plants : Travail en sous solage / Labour Pour la majorité des sites (précision apportée pour chaque site), le titulaire réalise une préparation de sol avec le passage en ligne d'une dent de sous solage à ailettes (culti-sous soleur ou équivalent) sur une profondeur minimale de 40 cm (qui pourra être réduite sur les sites présentant une pierrosité importante) afin de décompacter le sol et éventuellement en faciliter le drainage. Le titulaire relèvera régulièrement la dent de sous-solage tous les 20 à 25 mètres afin de limiter l'utilisation du sillon dans le creusement des galeries des rongeurs. Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque placeau en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Il pourra être recouru au labour sur certains sites et suivant la ou les essences à planter. Les surfaces traitées seront strictement limitées pour éviter les inversions de flore. Il sera réalisé avec un covercrop ou outil équivalent. Travail en potet Le titulaire applique préférentiellement cette technique sur les sites dont : Les distances des linéaires sont réduites (site de faible surface, ou suivant la forme géométrique du site) ; La couche de broyat est importante (étalement de la couche de mulch excessive) ; La présence d'obstacles est fréquente (maintien d'arbres habitats, ou d'ilots non exploités par exemple). La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameubler, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols). Sur les sites de plantation en enrichissement par placeaux (50 par hectare), le titulaire applique une seule technique de préparation de sol en potet à raison de 9 plants par placeau soit 450 plants par hectare. La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameubler, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols).

Internal identifier: 2

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services
Main classification (cpv): 77230000 Services incidental to forestry
Quantity: 0,35 square kilometre

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Meuse (FRF32)
Country: France

5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/09/2028
Duration: 60 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 7

The procedure will take place in successive stages. At each stage, some participants may be eliminated

5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Address of the procurement documents: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/09/2026

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Advanced or qualified electronic signature or seal (as defined in Regulation (EU) No 910/2014) is required

Variants: Not allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No
A non-disclosure agreement is required: no
Electronic invoicing: Required
Electronic ordering will be used: no
Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Information about review deadlines: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing offline access to the procurement documents: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation receiving requests to participate: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation processing tenders: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Official name: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Registration number: 39019966900081

Postal address: 1-7 rue Jean Monnet, Parc de la Croix-Blanche

Town: Châtenay-Malabry

Postcode: 92290

Country subdivision (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Country: France

Contact point: Bérengère MICHAUD

Email: berengere.michaud@andra.fr

Telephone: +33 3 29 77 43 31

Internet address: <https://www.andra.fr/>

Buyer profile: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Roles of this organisation:

Buyer

Organisation providing additional information about the procurement procedure

Organisation providing offline access to the procurement documents

Organisation receiving requests to participate

Organisation processing tenders

Mediation organisation

8.1. ORG-0002

Official name: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Registration number: 17950702500015

Town: CERGY-PONTOISE

Postcode: 95027

Country subdivision (NUTS): Val-d'Oise (FR108)

Country: France

Contact point: Contact Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Email: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Telephone: +33 1 30 17 34 00

Roles of this organisation:

Review organisation

Organisation providing more information on the review procedures

8.1. ORG-0000

Official name: Publications Office of the European Union

Registration number: PUBL

Town: Luxembourg

Postcode: 2417

Country subdivision (NUTS): Luxembourg (LU000)

Country: Luxembourg

Email: ted@publications.europa.eu

Telephone: +352 29291

Internet address: <https://op.europa.eu>

Roles of this organisation:

TED eSender

Notice information

Notice identifier/version: 2a811990-df01-4f11-965a-dc5e88bce1dd - 01

Form type: Competition

Notice type: Contract or concession notice – standard regime

Notice subtype: 16

Notice dispatch date: 14/08/2026 15:13:27 (UTC+00:00) Western European Time, GMT

Languages in which this notice is officially available: French

Notice publication number: 570216-2026

OJ S issue number: 158/2026

Publication date: 18/08/2026